

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 689

présenté par

Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« , par un schéma d'aménagement régional, par le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ou par le schéma directeur de la région Île-de-France »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de cohérence avec nos précédentes propositions vise à appliquer le coefficient de péréquation du forfait national de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers induite par les projets d'envergure nationale ou européenne, au plafond régional de toutes les régions.

Il a été proposé par la fédération France Nature Environnement.